

—Merci ; une édition ordinaire me suffira, car c'est pour mon usage personnel.

—Comment ! Vous étudiez encore le catéchisme, réplique le commis avec un sourire moqueur.

—Certainement. C'est ce que j'ai toujours fait, depuis ma première communion. Il en est, je crois, de la religion comme des autres sciences. Nos connaissances se rouillent vite si on cesse de l'étudier.

Puisque vous ne semblez pas convaincu, mon bon Monsieur, permettez-moi une simple question et veuillez me nommer les sacrements qu'on peut recevoir en péché mortel ?

—Le commis hésite : puis, d'un air niais : “ Je le sais pourtant et cependant, je ne puis le dire dans le moment. ”

—Je ne suis pas étonnée ; reprend l'interrogatrice. Maintenant, je vais payer un second exemplaire, dont je vous fais cadeau ; car franchement, vous ne paraissez pas ferré sur le catéchisme et vous ne ferez pas mal de suivre mon exemple.

Les enfants et les journaux

La plupart des journaux ont raconté l'épouvantable crime de deux gamins de Londres, qui ont, de sang-froid, assassiné leur mère pendant son sommeil, pour se venger d'abord d'une légère correction, puis pour s'amuser librement, grâce aux bijoux de la morte et à l'argent qui se trouvait dans la maison.

Ces enfants étaient assez bien élevés et ordinairement doux et polis.

Comment ont-ils donc été poussés à commettre un pareil forfait ?

Par la lecture des récits de crimes dont sont bourrés les journaux.

C'est le sentiment du Jury qui s'est prononcé en cette affaire.

Après avoir rendu son verdict le jury a ajouté :

“ Nous estimons qu'il serait urgent que la législature prit des mesures pour combattre la littérature incendiaire et scandaleuse mise en vente et à portée, par son vil prix, des pauvres et des enfants, cette littérature étant, à notre avis, la cause première de tant d'affreux forfaits qui se commettent. ”
